

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

11 mai 2018

Date d'affichage :

24 mai 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **17 mai** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 11 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mmes CHAMPEL, CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. GRENET, LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD (jusqu'à la question n° 4), MM. PRADEAU, RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

absente

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Sophie MONCEL (à partir de la question n° 5)

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jean MAZERON

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Catherine VILLER

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2018**

QUESTION N° 14

OBJET : Quai bus : mise en accessibilité – demande de fonds de concours à Riom Limagne et Volcans

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 2 mai 2018

La loi du 11 février 2005 impose aux collectivités de mettre en accessibilité leurs E.R.P., voiries, réseau de transports ...

La Commune compétente en matière de voiries communales, réalise la mise en accessibilité des quais bus sur son territoire communal. Ces aménagements sont cofinancés par Riom Limagne et Volcans à hauteur de 50 % du montant H.T. de l'opération, au titre de la compétence transport.

Les 4 arrêts de bus situés avenue de Châtel entre la rue du Colombier Lanore et le chemin de la Chabanne seront mis aux normes.

Dans ce cadre une participation de Riom Limagne et Volcans par fonds de concours à hauteur de 50 % du montant H.T. de l'opération est prévue :

	RIOM	RLV	TOTAL H.T.
Mise aux normes de 4 quai bus	7 527.00 €	7 527.00 €	15 054 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter le versement de fonds de concours par Riom Limagne et Volcans.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 17 mai 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL